

ou l'un de ses représentants et le gouvernement de Terre-Neuve, ainsi que le Bedford Institute of Oceanography et l'Electric Reduction Company concernant l'installation de l'usine de phosphore de l'Electric Reduction Company à Long Harbour (T.-N.)

Vers la même date, le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) faisait inscrire une motion quelque peu semblable au *Feuilleton*. Il demandait la production de toute correspondance, etc. entre le gouvernement et l'Electric Reduction Company of Canada. Sa motion ne mentionnait pas la production de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la province de Terre-Neuve ou le Bedford Institute of Oceanography. Ma motion a été par la suite mise de côté.

• (5.00 p.m.)

Me rendant compte que les renseignements fournis au député n'étaient pas ceux que je voulais, j'ai représenté ma première motion. Malheureusement, cependant, pour des raisons qui me semblent évidentes, le gouvernement ne l'a pas acceptée, d'où le présent débat. On parle beaucoup de pollution depuis quelques semaines. On a exprimé des appréhensions au sujet des superpétroliers, les déchets de pétrole dangereux et ainsi de suite, des effets désastreux qu'ils auraient sur la vie marine le long de la côte. Je reconnais que la menace est grave. J'estime qu'il revient au gouvernement de prendre toutes les mesures possibles contre pareille éventualité. Les habitants de ma circonscription, Saint-Jean-Ouest, connaissent la pollution de première main et ce qu'elle peut représenter. C'est pourquoi je tiens à avoir tous les renseignements disponibles sur la tragédie de Long Harbour. Ce qui s'est passé là-bas l'an dernier est notre tragédie. Un grand nombre d'habitants ont été privés de leur gagne-pain, qui a sûrement été gravement touché et, pendant un temps, entièrement supprimé par la pollution des eaux dans la baie de Plaisance et la région environnante imputable à l'Electric Reduction Company of Canada.

Ces gens ont beaucoup souffert; ils ont droit de savoir exactement ce qui s'est passé, et quelles mesures le gouvernement fédéral aurait dû prendre, peut-être aussi le gouvernement provincial de Terre-Neuve et la compagnie qui a causé la pollution. Je le répète: je tiens à avoir tous les renseignements disponibles, y compris copie de tous les documents et lettres échangés entre le gouvernement du

Canada, celui de Terre-Neuve, le Bedford Institute of Oceanography et l'Electric Reduction Company of Canada.

A la lumière de certaines lettres échangées entre le ministère fédéral des Pêches et le directeur général de l'Electric Reduction Company, je ne puis faire autrement que de déclarer que le gouvernement fédéral a agi d'une façon tout à fait incroyable et irresponsable en ce qui a trait à l'installation de l'usine de l'Electric Reduction à Long Harbour. J'ai une lettre datée du 9 janvier 1967, adressée au directeur de l'Electric Reduction Company par le directeur régional du ministère des Pêches dans laquelle celui-ci, de fait, admet que son ministère était incapable de prédire en détail les effets probables des déchets de l'usine sur les poissons des eaux réceptrices.

Cependant, après avoir admis ne pas pouvoir prédire convenablement les résultats de ce déversement, il a bel et bien fait savoir à la direction de l'usine que son ministère ne s'opposerait pas au système d'évacuation des eaux-vannes de l'usine pourvu que certaines exigences soient respectées. Il est bien évident à nous tous, je crois, en particulier à ceux qui ont perdu leurs moyens de subsistance à cause de cette terrible tragédie, que les exigences fixées par le ministère des Pêches étaient totalement insuffisantes. Les députés et tous les Canadiens, je suppose, en connaissent les résultats. Ceux qui ont perdu leurs moyens d'existence, les connaissent certes. Je dirais que le ministère des Pêches était prêt à risquer l'avenir de l'industrie de la pêche des baies de Plaisance et Sainte-Marie. En réalité, si l'on envisage les ramifications éventuelles, j'irais même jusqu'à dire que le ministère des Pêches était tout à fait prêt à risquer l'avenir de l'industrie de la pêche de l'Est du Canada, car les incidents qui se sont produits à la baie de Plaisance auraient pu très bien ruiner cette industrie sur tout le littoral atlantique.

Je reconnais qu'on a pris certaines mesures pour dédommager les pêcheurs qui avaient perdu leurs moyens de subsistance, mais il ne sera pas possible au gouvernement ou à la compagnie de les dédommager complètement des torts qui leur ont été causés l'année dernière à la suite de ce problème de pollution. Certains en subissent encore les conséquences et ils continueront pendant le reste de l'année, et peut-être même plus longtemps, à cause du risque terrible qu'a pris le gouver-